

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MARS 2024



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2024_024

RETRAIT DE LA DELIBERATION PORTANT SUR LA MISE A DISPOSITION DU
MAIL DES IMPRESSIONNISTES AU THEATRE DE PINOCCHIO

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le , s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Olivier LASSAL, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Laurent LEFEVRE, Arnaud BEAUVOIR, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Pascal PONTY à Eric DUMOULIN, Malika BARRY à Michèle GRELLIER, Laurence GNEMMI à Laurent LEFEVRE, Emmanuel LOEVENBRUCK à Vincent GRZECZKOWICZ, Dominique BAUD à Edith MOLDOVAN, Laurent MALOCHET à Christelle HANNEBELLE, Levon MINASSIAN à François SCHMITT, Jean-Manuel PARANHOS à Inès de MARCILLAC, Sophie LEFEBURE à Paul MARSAL, Nathalie MOULIN à Véronique FABIEN-SOULE

Absents :

Aymeric TONNEAU

Secrétaire :

Vincent GRZECZKOWICZ

Les 28 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

Par délibération DEL_2024_007 du 05 février 2024, le Conseil municipal de la Ville de Chatou a donné son accord pour accueillir le spectacle "Il teatro di Pinocchio" du Théâtre de Pinocchio, prévu du 1er avril au 3 mai 2024 sur le mail de l'Île des Impressionnistes.

Depuis, le Théâtre de Pinocchio a exprimé le souhait d'étendre la durée de sa présence puis a décidé de se désister et d'annuler sa venue, faute de pouvoir être accueilli sur une période plus longue par la ville.

La convention pour la mise à disposition du Mail des Impressionnistes n'ayant pas été signée, elle n'est donc pas exécutoire, ce qui donne la possibilité à l'autorité administrative de la retirer.

C'est dans ce contexte qu'il est proposé au Conseil municipal d'approuver le retrait de la délibération 2024_007 "convention de mise à disposition du mail des impressionnistes au Théâtre de Pinocchio".

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Culture-Tourisme-Événementiel et Développement Économique Commercial en date du 13 mars 2024,

Vu la délibération DEL_2024_007 en date du 05 février 2024 autorisant la mise à disposition du mail des impressionnistes au profit du Théâtre de Pinocchio,

Considérant qu'il n'y a pas eu de début d'exécution de la convention,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'autoriser** le retrait de la délibération DEL_2024_007 portant sur la convention de mise à disposition du mail des impressionnistes au Théâtre de Pinocchio.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 29/03/2024